



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°046 DU 08/04/2024

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est /**

- DREAL-SG-2024-3 - Arrêté du 2 avril 2024 portant subdélégation de signature (6 pages)

Page 3

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement du Grand Est

DREAL-SG-2024-3 - Arrêté du 2 avril 2024  
portant subdélégation de signature

**Arrêté DREAL-SG-2024 -3 du 2 avril 2024  
portant subdélégation de signature**

o o o o

**Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement par intérim Grand Est**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Grand Est en date 23 octobre 2023 portant organisation de la DREAL Grand Est,

Vu l'arrêté PCICP2024085-0001 en date du 25 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur David MAZOYER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement par intérim de la région Grand Est, pour le département de l'Aube ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée à

- **Mme Véronique Carpentier**, directrice régionale adjointe,
- **Mme Stéphanie Mathey**, directrice régionale adjointe,
- **M. Patrick Cazin-Bourguignon**, directeur régional adjoint,

à l'effet de signer toutes les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté PCICP2024085-0001 du 25 mars 2024.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté PCICP2024085-0001 du 25 mars 2024, dans les conditions et limites suivantes :

**Eau, biodiversité, paysages**

EBP 1 Accusés de réception, récépissé de demande, de contestation de déclaration ou de dépôt de dossier, adressé à son service, dans les matières relevant de la compétence du service

*Protection des espèces*

EBP 2 Délivrance des permis CITES relatifs à l'importation, l'exportation, la réexportation, la circulation intra-communautaire des espèces et produits visés par le règlement (CE) n° 338/97 et les règlements de la Commission européenne associés

Décisions relatives à la mise en œuvre des dispositions du règlement CE n° 338/97

Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'écailles de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas* par les fabricants ou

restaurateurs d'objets qui en sont composés,  
 Décisions relatives à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par les fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,  
 Décisions relatives au transport des spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n° 338/97 susvisé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L 411-1 et L 411-2 du code de l'environnement

- EBP 3 Décisions relatives aux autorisations de pénétrer sur les propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel devant être menés dans le cadre de l'article L.411-1 A du code de l'environnement
- EBP 4 Dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, relatives aux espèces de faune et de flore sauvages protégées ; lorsque ces dérogations satisfont aux conditions énumérées dans le 4° de l'article L411-2 du même code ; à l'exception des dérogations de compétence ministérielle prévues dans les articles R. 411-7 et R.411-8 du même code.
- EBP 5 Autorisations de destruction des animaux appartenant aux espèces protégées et pouvant causer des atteintes graves à la sécurité aérienne dans les lieux où celle-ci est menacée, conformément à l'article R. 427-5 du code de l'environnement

*Protection des monuments naturels et des sites*

- EBP 6 Communications pour avis aux conseils municipaux des projets d'inscription à l'inventaire départemental des monuments naturels et des sites
- EBP 7 Notifications d'arrêté ministériel d'inscription à chacun des propriétaires concernés et aux services déconcentrés de l'État dans le département, ainsi qu'au conservateur des hypothèques
- EBP 8 Notifications des arrêtés ministériels de classement ou les décrets en Conseil d'État de classement aux services déconcentrés de l'État dans le département, au conservateur des hypothèques et aux propriétaires concernés
- EBP 9 Mises en demeure d'avoir à mettre les lieux en conformité avec les prescriptions qui accompagnent les décisions de classement
- EBP 10 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France des déclarations préalables de travaux dans les sites inscrits à l'inventaire départemental
- EBP 11 Communications pour avis à l'architecte des bâtiments de France sur les demandes d'autorisations spéciales de travaux en site classé

agents	actes				
	EBP 1	EBP 2	EBP 3	EBP 4	EBP 5
<b>M. L. Paul</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme M-P. Laigre</b>	•	•	•	•	•
<b>M. J-P. Torre</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme A. Lombard</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme M. Robin</b>	•	•	•	•	•
<b>M. R. Saintier</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme A. Weisse</b>	•				
<b>M. S.Ouzet</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme D. Orth</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme A-F. Charlier</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme M. Aubert</b>	•	•	•	•	•

agents	actes
--------	-------

	EBP 6	EBP 7	EBP 8	EBP 9	EBP 10	EBP 11
<b>M. L. Paul</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme M-P. Laigre</b>	•	•	•	•	•	•
<b>M. J-P. Torre</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme A. Lombard</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme M. Robin</b>	•	•	•	•	•	•
<b>M. R. Saintier</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme A. Weisse</b>	•	•	•	•	•	•
<b>M. S.Ouzet</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme D. Orth</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme A-F. Charlier</b>	•	•	•	•	•	•
<b>Mme M. Aubert</b>	•	•	•	•	•	•

### Prévention des risques anthropiques

#### *Gestion du sol et du sous-sol*

- PRA 1 Décisions relatives à la recherche et à l'exploitation des mines et stockages souterrains
- PRA 2 Décisions relatives à l'hygiène et la sécurité dans les mines et carrières
- PRA 3 Décisions relatives à la gestion technique de l'après mines, y compris les conventions avec des tiers et/ou les collectivités locales
- PRA 4 Décisions relatives à l'indemnisation des victimes de dégâts miniers à l'exception des collectivités locales

#### *Environnement industriel*

- PRA 5 dépôts permanents d'explosifs et utilisation dès réception
- PRA 6 vérification et validation des émissions annuelles de CO2 déclarées dans le cadre du système de quotas d'émission de gaz à effet de serre

#### *Equipements sous pression*

- PRA 7 Reconnaissance des services d'inspection
- PRA 8 Transmission des rapports d'enquête sur accident
- PRA 9 Décision d'aménagement aux opérations de contrôle en service

agents	actes			
	PRA 1	PRA 2	PRA 3	PRA 4
<b>M. P. Lajugie</b>	•	•	•	•
<b>M. P. Liautard</b>	•	•	•	•
<b>Mme P. Hanocq</b>	•	•	•	•
<b>M. J. Mole</b>	•	•	•	•
<b>M. M. Khedjout</b>	•	•	•	•
<b>M. M. Vermuse</b>	•	•	•	•
<b>M. E. Thiry</b>	•	•	•	•
<b>M. F. Boblique</b>	•	•	•	•

agents	actes				
	PRA 5	PRA 6	PRA 7	PRA 8	PRA 9
<b>M. P. Lajugie</b>	•	•	•	•	•
<b>M. P. Liautard</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme P. Hanocq</b>	•	•	•	•	•
<b>M. J. Mole</b>	•	•	•	•	•

<b>M. M. Khedjout</b>	•	•	•	•	•
<b>M. M. Vermuse</b>	•	•	•	•	•
<b>M. E. Thiry</b>	•	•	•	•	•
<b>M. F. Boblique</b>	•	•	•	•	•

## Transports

### Contrôle des véhicules

- TRA 1 Réceptions des véhicules et des citernes, identifications des véhicules :
- 1) identifications, réceptions individuelles et à titre isolé (sauf cas indiqués à la rubrique 2) ;
  - 2) réceptions de type et agréments de prototype, constatations pour les véhicules incomplets complexes, reconnaissances des réceptions individuelles étrangères, réceptions individuelles harmonisées, dérogations
- TRA 2 Délivrance et retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules de transports en commun de personnes, de dépannage, de transports de marchandises dangereuses, visites initiales des transports de marchandises dangereuses et des petits trains routiers touristiques
- TRA 3 Surveillance des centres de contrôles technique de véhicules et des contrôleurs y intervenant
- TRA 4 Surveillance des organismes dans le domaine du transport par route des marchandises dangereuses
- TRA 5 Surveillance des constructeurs ayant obtenu des réceptions nationales de type de petites séries (NKS)
- TRA 6 Délivrance des autorisations relatives aux dispositifs spéciaux de signalisation des véhicules d'intervention
- TRA 7 Agrément et sanctions administratives des contrôleurs et des installations de contrôle pour les véhicules concernés par ces contrôles

### Infrastructures

- TRA 8 Opérations domaniales à réaliser lors des opérations d'investissement routier dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la DREAL Grand Est :
- a) Préparation et validation des documents soumis à enquête parcellaire en application du code de l'expropriation.
  - b) Notifications aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques et tous travaux d'investigation sur le terrain.
  - c) Notification aux propriétaires des terrains des arrêtés préalablement signés par le préfet, portant autorisation d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution de tous travaux de voirie ou de construction de ponts
  - d) Signature des actes d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des opérations routières, et tous les documents y afférant.
  - e) Approbations d'opérations domaniales
  - f) Remise à France Domaine des terrains devenus inutiles au service en vu de leur aliénation.
  - g) Reconnaissance des limites des routes nationales
  - h) Toutes opérations préalables à un acte de transfert de gestion ou à une cession de domaine public à titre gratuit au bénéfice d'une collectivité locale

Agents	actes							
	TRA 1	TRA 2	TRA3	TRA 4	TRA 5	TRA 6	TRA 7	TRA 8
<b>M. G. Treffot</b>	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. P. Bouzid</b>	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>M. P. Karman</b>	•	•	•	•	•	•	•	

<b>M. B. Benoît</b>	•	•	•	•	•	•	•	
<b>M. C. Clarisse</b>	•	•	•	•	•	•	•	
<b>M. J. Biard</b>	•	•	•	•	•	•	•	
<b>M. L. Haeberle</b>	•	•	•	•	•	•		
<b>M. F. Joguet-Recordon</b>	•	•	•	•	•	•		
<b>M. T. Rollot</b>		•						
<b>Mme I. Ackermann</b>			•					
<b>M. B. Laignel</b>								•
<b>M. L. Feltmann</b>								•
<b>Mme L. Perrin</b>								•

### Aménagement, énergies renouvelables

- AER 1 Actes relatifs à la production (hors nucléaire), au transport, à la distribution, à la fourniture et au contrôle de la production de l'électricité,  
AER 2 Actes relatifs à l'utilisation et la maîtrise de l'énergie  
AER 3 Actes relatifs à la production, l'injection et le contrôle de conformité du bio-gaz  
AER 4 Actes relatifs à la fourniture de gaz  
AER 5 Actes relatifs à la production et au contrôle des énergies renouvelables autorisées dans le cadre des appels à projets et appels d'offre

agents	actes				
	AER 1	AER 2	AER 3	AER 4	AER 5
<b>M. T. Mary</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme J. Mouy</b>	•	•	•	•	•
<b>M. G. Boutineau</b>	•	•	•	•	•
<b>Mme L. Raguet</b>	•	•	•	•	•
<b>M. C. Lebrun</b>	•	•	•	•	•

### Risques naturels et hydrauliques

- RNH 1 contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : tous actes à l'exception des arrêtés relevant du régime de l'autorisation  
RNH 2 actes de mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés conclus pour le compte de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs  
RNH 3 arrêtés d'attribution de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs  
RNH 4 actes et décisions d'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au Fonds de prévention des risques naturels majeurs

agents	actes			
	RNH 1	RNH 2	RNH 3	RNH 4
<b>M. N. Ponchon</b>	•	•	•	•
<b>M. P. Garnier</b>	•	•	•	•
<b>M. L. Llop</b>	•			
<b>Mme S. Cappellina</b>	•			
<b>M. R. Creusot</b>		•	•	•
<b>Mme C. Riquart</b>		•	•	•



**Article 3** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Le directeur régional  
par intérim



David MAZOYER